



L'ACTUALITÉ

## CONJONCTURE DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT : UN 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE TRÈS ENCOURAGEANT

**L'activité des entreprises artisanales du bâtiment a connu un vrai rebond en ce début 2021, un dynamisme que les difficultés d'approvisionnement pourraient venir freiner.**

Il est évident qu'en comparaison du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, les trois premiers mois de l'année 2021 apparaissent comme une résurrection ! La construction neuve comme la rénovation se redressent nettement, enregistrant une croissance de 10 % pour la première et de 9 % pour la seconde. Mais si nos espoirs sont réels de voir ce regain se poursuivre dans les prochains mois pour l'entretien rénovation, un coup de frein est à craindre pour le neuf compte tenu du niveau des autorisations et des mises en chantier qui accusent un fort recul sur les 12 derniers mois (-17,4 % et -9 %).

La croissance des marchés de l'entretien semble plus durable. Si elle est largement portée par les travaux d'amélioration de la performance énergétique (+11,5 %), l'ensemble des professions profite aussi de cet élan retrouvé avec des croissances qui s'établissent entre 7 et 12 % et ce, malgré des difficultés d'approvisionnement de plus en plus marquées, et d'une explosion de certains prix en particulier pour le bois mais aussi l'acier, le cuivre, le fer et le zinc.

La vigueur de cette croissance trimestrielle profite à toutes les régions, la Bretagne et PACA en étant les plus grandes bénéficiaires.

Le nombre de logements anciens qui ont été vendus au cours des 12 derniers mois est reparti à la hausse avec avoir subi un coup d'arrêt l'an dernier. 1 028 000 ventes et donc, normalement, un potentiel de travaux de rénovation très significatif dans les mois à venir.

### +9,5 %

**Un beau rebond de l'activité  
des artisans du bâtiment  
au 1<sup>er</sup> trimestre 2021**

Le retour d'une activité soutenue profite aussi à l'emploi qui, malgré la crise sanitaire, a progressé de 3,3 % sur les 12 derniers mois, ce qui représente 24 000 emplois.

Les signaux sont au vert pour les mois à venir : les carnets de commandes n'ont pas été aussi nourris depuis bien longtemps, atteignant 102 jours début avril, soit 35 jours de plus qu'un an plus tôt. Les chefs d'entreprise ont retrouvé leur optimisme. Un tiers d'entre eux constatent une amélioration de

leur trésorerie et 12 % envisagent même d'investir au cours des 6 prochains mois, tout investissement étant exclu jusqu'alors. Mais il y a des ombres à cette euphorie d'après crise : Outre la relative faiblesse de la construction neuve, la pénurie de matériels et de matériaux et le manque de personnel qualifié qui s'aggravent, risquent de freiner, voire de bloquer la réalisation d'un certain nombre de chantiers ou d'amener les entreprises à ne pas pouvoir respecter les délais de livraison prévus et d'en subir les conséquences financières. Le Ministre de l'Économie a déclaré qu'il était prêt à modifier certaines règles pour les limiter. Ce serait un comble tout de même que les entreprises artisanales du bâtiment soient parvenues à sortir de la crise sanitaire à peu près debout et qu'elles soient, aujourd'hui, empêchées dans leur reprise d'activité !

On ajoutera que cette situation est également dommageable au développement des travaux de rénovation énergétique car l'augmentation des coûts des matériaux et des équipements contribue à accroître le reste à charge pour les bénéficiaires de MaPrimeRénov' puisque le calcul de la prime prend en considération le coût des travaux au mètre carré.

## FORMATION

# FAFCEA/AGEFICE : LA VIE DES ENTREPRISES ENFIN SIMPLIFIÉE !

Et cette simplification est une victoire de la CAPEB avec l'appui de l'U2P !

On rappellera ici que les curiosités des fichiers de l'URSSAF ont conduit nombre d'entreprises artisanales du bâtiment à s'arracher les cheveux pour parvenir à faire prendre en charge leurs formations, leurs cotisations formation ayant été anormalement fléchées vers l'Agefice au lieu du FAFCEA. Elles avaient donc l'obligation de demander à l'Agefice une attestation de refus de prise en charge pour ensuite s'adresser au FAFCEA afin que celui-ci puisse accepter leur demande de prise en charge. Un vrai parcours du combattant !

La mobilisation sans faille des CAPEB locales, de la Confédération, de l'U2P et du FAFCEA auprès des pouvoirs publics a permis de remédier à cette situation déplorable. Ainsi, le Conseil d'administration du FAFCEA du 29 avril a décidé, avec l'accord des Pouvoirs publics, de ne plus demander lors du dépôt de la demande de prise en charge, le refus préalable de l'organisme financeur vers

lequel la cotisation aurait été mal orientée. La transmission de l'attestation URSSAF de versement de la contribution formation demeure exigée et sera acceptée par le FAF quel que soit l'organisme mentionné comme destinataire des fonds. Cette exigence est imposée par les pouvoirs publics afin de tracer informatiquement et statistiquement le nombre et les volumes de collecte orientés de façon erronée par les URSSAF.

Cette modification prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle s'applique donc pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 29 avril 2021 aux dossiers en attente de traitement ou refusés pour cause « attestation Agefice ». Cependant, afin d'éviter tout risque de double financement, les dossiers concernés ne seront agréés qu'après transmission au FAF d'une attestation sur l'honneur du chef d'entreprise ([modèle disponible ici](#)) en plus de l'attestation URSSAF.



Cette attestation ne sera pas nécessaire pour les dossiers transmis après le 29 avril 2021, le FAF se réservant la possibilité d'opérer des contrôles aléatoires. Le FAFCEA et les conseils régionaux à la formation redeviennent ainsi les seuls interlocuteurs formation des artisans et conjoints collaborateurs.

Nous nous félicitons évidemment de cette issue qui se double d'une autre bonne nouvelle : l'ACOSS, le FAFCEA, le FIF PL, l'AGEFICE et les CMA France ont accepté de se mettre autour d'une même table, à notre demande, pour corriger les erreurs des fichiers URSSAF afin que chacun de ces organismes financeurs perçoive la collecte qui lui est due.

Reste maintenant à encourager les artisans et leurs conjoints à se former et à faire en sorte que la forte baisse des départs en formation enregistrée l'an dernier pour cause Covid ne se reproduise pas cette année !

## ÉCONOMIE

### → SORTIE DE CRISE : LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EST MAINTENU

Le Ministre de l'Économie a décidé de soutenir les entreprises tant que la crise sanitaire imposera des mesures de restrictions.



**206 MILLIARDS**

ONT ÉTÉ CONSACRÉS À SOUTENIR  
LES ENTREPRISES ENTRE MARS 2020  
ET MARS 2021

Les Prêts Garantis par l'État devaient s'arrêter à la fin du mois de juin mais la possibilité de souscrire ces PGE sera finalement accordée jusqu'à la fin de l'année 2021. Qui plus est, les entreprises seront autorisées à utiliser ces nouveaux PGE pour payer leurs dettes à l'égard des fournisseurs. Les autres aides d'urgence ne s'arrêteront pas non plus de manière brutale mais seront réduites progressivement, en fonction de l'assouplissement des restrictions sanitaires.

De la même manière, la prise en charge par l'État de l'activité partielle va diminuer progressivement. Le reste à charge pour les entreprises demeure de 15 % jusqu'à la fin du mois de mai et repassera à 25 % en juin. Opération blanche pour les salariés qui conserveront 84 % de leur salaire net. Ce n'est qu'en juillet que le reste à charge pour l'entreprise passerait à 40 % et que le salaire net pour les salariés reviendrait à 72 %. Ces décisions s'inscrivent dans un contexte de grande fébrilité vis-à-vis des défaillances d'entreprises.

Rappelons ici que la CAPEB demande que les entreprises qui seraient contraintes d'avoir

recours au chômage partiel puissent continuer à bénéficier, au-delà du 1<sup>er</sup> juin, des conditions actuellement en vigueur.

Car, en effet, si le nombre de procédures judiciaires est encore extrêmement faible du fait des aides gouvernementales, le cabinet Altares constate un changement de rythme assez radical : les défaillances ont reculé de 48 % au cours des 15 premiers jours de mars pour augmenter de 155 % au cours des 15 derniers jours de ce même mois ! Tous secteurs confondus, les TPE sont les plus fragiles. 80 % des procédures les concernant se soldent par une liquidation judiciaire. L'État doit donc prendre beaucoup de précautions avant de mettre fin aux aides en vigueur.

D'ailleurs, le ministre de l'Économie envisage d'annuler purement et simplement une partie de la dette des entreprises, au cas par cas : « Je proposerai d'ici quelques semaines un dispositif de concertation et de conciliation qui doit permettre pour toutes les entreprises qui sont en train d'arriver face au mur de la dette de leur proposer une solution sur mesure » a-t-il déclaré. À suivre donc.



## ÉCONOMIE

### → UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC COROXYL

Ce mardi, le Président Jean-Christophe Repon, accompagné de David Morales en charge des partenariats et de Jean-Claude Rancurel, Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage, ont signé un accord de partenariat avec Coroxyl, un industriel français, en prise directe avec les utilisateurs professionnels que sont les plombiers chauffagistes, professionnels du SAV et climaticiens.

Doté d'une gamme de plus de 400 produits, Coroxyl est spécialisé dans la fourniture de produits chimiques, équipements et matériels destinés au traitement de l'eau des installations de chauffage, de climatisation et solaire.

Dans le cadre de ce contrat de partenariat, Coroxyl s'engage à concevoir, en collaboration avec la CAPEB, des contenus d'information et de formation destinés à développer les connaissances des entreprises artisanales sur ces problématiques et à solliciter les entreprises pour tester de nouveaux produits.

Le partenaire prévoit également de doter les entreprises de tous les outils nécessaires pour leur permettre de bien connaître et présenter ses produits et solutions, notamment au travers d'une application smartphone, de fiches, de plaquettes, etc.

Coroxyl prévoit par ailleurs de renvoyer vers les CAPEB départementales toutes les entreprises désireuses de s'informer sur la qualification ECO Artisan RGE. Enfin, ce partenariat prévoit un travail commun entre la CAPEB et Coroxyl afin de proposer les solutions de ce dernier dans les offres Facilypass et Faciliprime.

## RÉSEAU

### → LOBBYING SUR LA PÉNURIE DE MATÉRIAUX DANS L'AUBE ET EN SEINE MARITIME



Le Réseau de la CAPEB interpelle régulièrement députés et sénateurs sur les sujets qui préoccupent les entreprises artisanales du bâtiment. Ainsi, la CAPEB de l'Aube avait saisi sa députée, Mme Bazin Malgras sur la situation difficile dans laquelle se trouvent les entreprises du BTP en raison de la pénurie et de l'augmentation des prix des matériaux de construction.

Cette parlementaire a adressé un courrier au Ministre de l'Économie pour lui en faire part et lui demander de prendre des mesures immédiates afin de limiter l'impact économique de cette situation sur les entreprises, leurs trésoreries et leurs marchés. 'Ces mesures sont indispensables pour soutenir les entreprises du BTP qui doivent faire face à un nouveau coup dur après une année déjà bouleversée par la crise sanitaire' écrit-elle. Même tonalité du côté de Stéphanie Kerbarh, députée de Seine Maritime, qui écrit à la Ministre du Logement pour lui demander d'autoriser des aménagements contractuels: levée des pénalités de retard en cas de manque de matériaux, possibilité de renégocier les prix des contrats passés avec les donneurs d'ordres publics, validité des devis présentés aux clients ramenée de 3 à 1 mois.

## MÉTIERS

### → L'UNA PVR PARTICIPE À LA CAMPAGNE #LESPRODELADECOCESTNOUS

La filière de la finition professionnelle a lancé ce 26 avril une campagne digitale grand public pour valoriser le savoir-faire de ses femmes, de ses hommes, de ses produits et de ses services.

L'UNA Peinture Vitrierie Revêtements de la CAPEB est actrice, elle aussi, de cette campagne de promotion pour encourager chacun à se sentir mieux chez lui, dans un cadre rénové.

C'est ainsi que la campagne est organisée autour du slogan « Rêvez déco... Pensez pros ! » qui se décline sur trois thèmes : partir loin sans sortir de chez vous, vous faire voir la vie en rose, des solutions adaptées aux projets les plus fous.

Les thèmes feront l'objet chaque semaine de 3 publications sur les réseaux sociaux jusqu'au 17 mai : avec une affiche, une vidéo d'un distributeur et de son showroom puis la publication d'une image de chantier illustrant le thème. Chaque post redirigera le grand public vers le site web dédié à la campagne :

<http://www.lesprodeladecocestnous.fr/>



### → L'UNA MTPI ÉVITE DES COÛTS ET DES SOUCIS ASSURANTIELS AUX PLÂTRIERS

Avec la filière, l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation travaille depuis des mois à la révision du DTU 25.41 pour intégrer les plaques de plâtre alvéolaires, BA 18 et BA 25 qui faisaient auparavant l'objet d'Avis Technique.

Alors que les Avis Techniques de ces procédés ont été annulés le 31 décembre 2020, le DTU 25.41 révisé n'est toujours pas publié et ne le sera pas avant au mieux mars 2022. Et la Commission des avis techniques n'a pas souhaité accepter la demande de la CAPEB de prolonger les Avis Techniques. Or, à défaut d'avis technique et de DTU, les compagnies d'assurance ont pour usage de considérer que les produits concernés relèvent de techniques non courantes ce qui signifie qu'elles peuvent appliquer des surprimes ou bien couvrir peu ou pas les éventuels sinistres qui pourraient survenir.

Pour éviter que les plaques alvéolaires, BA 18 et BA 25 soient placées en techniques non courantes, situation qui serait donc lourde de risques et de conséquences pour les entreprises, la CAPEB est intervenue auprès de la Commission qui délivre les avis techniques et a proposé qu'elle établisse des constats de traditionnalité qui seraient reconnus par les assureurs.

Cette proposition vient d'être acceptée par la Commission des Avis Techniques et a reçu un accueil favorable des assureurs réunis au sein de la Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction.

Sous réserve d'un avis favorable de la Fédération Française de l'Assurance, cette solution libérera ainsi les entreprises de l'impasse dans laquelle elles se seraient trouvées si aucune action n'avait été menée par la CAPEB, et nous nous en réjouissons évidemment !





## ■ PRESSE

La parution de la note de conjoncture a donné lieu à de nombreux articles et interviews dans la presse. Le Président confédéral a également enregistré une vidéo que la Confédération a mise en ligne sur ses sites et sur les réseaux sociaux. [▶ La voir ici.](#)



## ■ PARTENARIATS

Le Président de la CAPEB a rencontré mardi Serge Crouin, Président de Garance, à la demande de celui-ci. Il s'agissait d'une reprise de contact après le décès de la Directrice de Garance il y a un peu plus de deux ans. Par ailleurs, avec David Morales et Jean-Claude Rancurel, le Président a signé un nouvel accord de partenariat avec l'industriel Coroxyl (voir notre rubrique Économie). Enfin, le Président a rencontré son homologue de BGE, une structure associative qui œuvre en matière de création d'entreprises.



## ■ U2P

Le bureau de l'U2P qui se tenait ce mercredi a permis d'auditionner le seul candidat à ce jour à la présidence du CESE. Il a également été question de la mise en place du groupe de l'artisanat et des professions libérales. Un point de situation a été fait concernant la crise sanitaire et économique puis un compte rendu a été présenté de la réunion qui s'est tenue le 29 avril sous l'égide du Président de la République pour préparer le sommet européen de Porto. Le Bureau de l'U2P est également revenu sur les derniers échanges avec les ministres (Mme Borne le 19 avril, M. Griset le 21 et M. Dupont-Moretti le 21 également). Enfin, le Bureau a évoqué l'évolution des statuts de l'ISM. Pour finir, le point a été fait sur la préparation des élections aux Chambres de Métiers, point qui a été approfondi à l'issue de ce Bureau par le groupe de travail en charge du sujet.

## ■ CESE

Le nouveau groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales au CESE, né d'une fusion entre le groupe de l'Artisanat et celui des Professions libérales, a été mis en place cette semaine sous l'égide du Président de la CAPEB qui a été désigné pour le présider.

## ■ FFB

Le Président de la CAPEB et son homologue de la FFB avaient convenu de se rencontrer ce mercredi pour évoquer, notamment, les points de blocage du dialogue social dans l'Artisanat du bâtiment.

## ■ RÉSEAU

Le Conseil d'administration confédéral se réunissait jeudi avec, en particulier, les élections au Bureau confédéral. **Gilles Chatras a été réélu vice-président en charge du Réseau, David Morales a été élu vice-président en charge des questions économiques et Thierry Ravon a été élu Secrétaire confédéral adjoint. Patrick Bounhol a été réélu Président de la Commission d'Arbitrage.** Enfin, une première réunion rassemblant les ambassadeurs et les membres du groupe de travail chargé de réfléchir à la structuration du Réseau devait se réunir ce vendredi matin.

## RÉSEAU

### → LOBBYING SUR L'AVENIR DES CFA EN CHARENTE MARITIME

La CAPEB de la Charente-Maritime avait mobilisé son sénateur Daniel Laurent sur l'avenir des CFA et de l'apprentissage.

Le sénateur a posé une question écrite à ce sujet à la Ministre du Travail Mme Borne qu'il interpelle en particulier sur le mode de fonctionnement des CFA paritaires du BTP qui avait fait ses preuves jusqu'ici, rappelant que depuis janvier 2020, ces CFA sont devenus des organismes de formation autonomes.

M. Laurent souligne le risque de disparition de certains d'entre eux et donc celui de ne plus avoir une couverture territoriale complète. Il lui demande si le Gouvernement entend reprendre le dialogue social au niveau national afin de préserver les conditions de formation par l'apprentissage dans le BTP sur l'ensemble du territoire et de permettre une mutualisation des moyens en fonction des besoins des associations régionales paritaires.

### → UN DÉPART DANS LE PAS-DE-CALAIS



Pascal Lalau nous a fait part de son départ en retraite. Nous la lui souhaitons excellente !



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT  
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00  
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,  
rendez-vous dans votre espace adhérent sur  
**www.capeb.fr**  
qui vous permettra d'accéder à

